DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

Date de la convocation

17 Avril 2014

Date de l'affichage

……

Délibération n°2014.04bis.01

OBJET :

DESAFFECTATION ET ALIENATION DES PARTIES DES CHEMINS « La Multière », « La Girardière» et « Baillé» APRES ENQUETE

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre avril à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M de PONTBRIAND, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absente excusée : Mme DUHAIL donne pouvoir à M CHANCEREL

Mme Caroline BARTLEY a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération n°2013.04bis.12 du Conseil Municipal en date du 23 Avril 2013 portant sur le lancement d'une enquête publique préalable à l'aliénation de portions de chemins « La Multière», « La Girardière » et « Baillé »

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée du 4 au 19 Mars 2014 inclus

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée et que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable pour ces trois dossiers

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE

- DE DESAFFECTER les portions de chemins communaux suivants :
  - « La Multière » d'une contenance de 40m²
  - « La Girardière » d'une contenance de 166m²
  - « Baillé » d'une contenance de deux portions de chemins de 615m² et 609m² soit un total de 1 224 m²
- DE FIXER le prix de vente desdites portions de chemins à 0.30 € le m²
- DE DEMANDER aux propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenant à leur propriété et de payer les frais inhérents à ces acquisitions (bornage, acte administratif, honoraire commissaire enquêteur) ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint en charge de la voirie à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

Date de la convocation

17 Avril 2014

Date de l'affichage

……

Délibération n°2014.04bis.02

OBJET :

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2ème Classe

(SAISONNIER - POINT I)

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre avril à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M de PONTBRIAND, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absente excusée : Mme DUHAIL donne pouvoir à M CHANCEREL

Mme Caroline BARTLEY a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la loi n°53-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs

Considérant qu'en application du label « Petite Cité de caractère », la commune doit ouvrir un point d'information touristique pendant la saison estivale.
Considérant que pour animer le Point I, il convient de recruter une personne à temps complet du 15 Juin au 31 août 2014,

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par vote à main levée, 1 abstention, 14 voix pour

DECIDE :

- DE CREER un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet du 15 Juin au 31 Août 2014
- DE CONFIRMER que les crédits sont prévus au BP 2014
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué au personnel à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

Date de la convocation

17 Avril 2014

Date de l'affichage

……

Délibération n°2014.04bis.03

OBJET :

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2ème Classe

(SAISONNIER-ESPACES VERTS)

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre avril à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M de PONTBRIAND, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absente excusée : Mme DUHAIL donne pouvoir à M CHANCEREL

Mme Caroline BARTLEY a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la loi n°53-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°2006-1691 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques

Considérant la surcharge de travail dû aux congés annuels en période estivale pour entretenir l'ensemble des espaces verts de la commune, il convient de recruter une personne supplémentaire à temps complet du 1er juin au 31 août 2014.

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE :

- DE CREER un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet pour la période du 1er juin au 31 août 2014
- DE CONFIRMER que les crédits sont prévus au BP 2014
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué au personnel à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

Date de la convocation

17 Avril 2014

Date de l'affichage

……

Délibération n°2014.04bis.04

OBJET :

BUDGET PRIMITIF 2014

DECISION MODIFICATIVE N°1

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre avril à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M de PONTBRIAND, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absente excusée : Mme DUHAIL donne pouvoir à M CHANCEREL

Mme Caroline BARTLEY a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération n°2014.03.31 du conseil Municipal en date du 6 mars 2014 portant approbation du budget primitif 2014,

Vu les observations de Monsieur le percepteur et des services de la préfecture sur l'affectation du résultat, il convient de corriger certaines imputations comme suit :

Section de Fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
C/002	- 20 000	C/002	- 133 197.43
C/023	– 133 197.43	C/7322	+ 1 000
C/675-042	- 5 000	C/776-042	- 1 000
C/6811-042	- 389.27		
C/022	+25 389.27		
TOTAL :	**- 133 197.43**	**TOTAL :**	**- 133 197.43**
Section d'investissement			
DEPENSES		RECETTES	
C/2313-040	+ 1 000	C/1641	+ 1 000

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'APPROUVER les modifications indiquées ci-dessous
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette décision.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS